

l'époque, on peut considérer la bataille comme pratiquement perdue. Quant à moi, elle n'est pas perdue, et nous lutterons jusqu'à la victoire.

J'ignore qui, au sein du cabinet, tient cela en suspens. Je sais qui y était opposé, car ce député ne me l'a pas caché. Je puis le dire maintenant, car il a depuis quitté le cabinet, où doivent se trouver cependant d'autres adversaires. Je connais la position, à ce sujet, du président du Conseil du Trésor. Il nous l'a exposée publiquement—il ne me reprochera pas de le signaler—et me l'a dit personnellement et en privé. Il pense que quelque chose devrait être fait. Je le supplie de ne pas permettre de nouveaux délais. Agissons enfin. Je vois, monsieur l'Orateur, que vous êtes assis sur le bord de votre fauteuil; que le président du Conseil du Trésor songe à mes exhortations!

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je répondrai brièvement au député d'en face que les mesures qu'il a énumérées ont été prises. Il a fait mention de l'intérêt particulier que j'ai manifesté à l'égard de cette question. En temps voulu, le gouvernement a accepté de déférer la question à un comité mixte de la Chambre et du Sénat. Ce comité a rédigé son rapport qui a été transmis au cabinet.

Le cabinet étudie la question. La seule chose que je puisse assurer au député, c'est qu'elle figure toujours à l'ordre du jour du cabinet. Ce dernier ne l'a pas laissée tomber, mais il n'a pas encore pris de décision à son sujet. Lorsqu'une décision sera intervenue, j'en ferai part à la Chambre. Le député connaît, il l'a dit, mes sentiments à cet égard, et je crois qu'avant la fin de l'automne je pourrai moi-même faire rapport à la Chambre.

RADIO-CANADA—LA CONSTRUCTION D'UNE STATION

M. L. M. Brand (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, je voudrais ce soir encore plaider à la Chambre en vue de l'extension du réseau de télévision de Radio-Canada à la circonscription de Saskatoon et des environs. Le gouvernement sait sans doute que l'établissement du réseau de Radio-Canada dans ma circonscription a entraîné déceptions, retards et tergiversations. En somme, rien n'a été fait en dépit des nombreuses pétitions et lettres expédiées au cours des quelques dernières années au gouvernement canadien et à Radio-Canada.

Nous nous demandons quelle est exactement la cause de ce retard. Je voudrais me

[M. Knowles.]

reporter au Livre blanc sur la radiodiffusion. A la page 10, je lis:

Le gouvernement a informé le Bureau qu'il est maintenant disposé, en attendant l'adoption d'une nouvelle loi, à envisager l'émission de permis de seconde station de télévision sur la recommandation du Bureau sauf réserve à l'usage de la Société Radio-Canada de canaux à Victoria (C.-B.), à Saskatoon (Saskatchewan)...

Bien entendu, cela est arrivé après le grand blocage qu'on a opposé à toute expansion de Radio-Canada. Le gouvernement a donné avis qu'il était disposé à étudier la délivrance de ces permis. Que s'est-il passé depuis? Pas grand-chose. Nous avons eu le rapport du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. On y trouve le passage suivant à la page 9:

Le comité est d'accord avec la déclaration relative à la structure, contenue dans le Livre blanc...

C'est elle dont j'ai parlé.

...en particulier en ce qui a trait à la question d'étendre la radiodiffusion pour qu'elle atteigne tous les Canadiens, et à l'établissement de réseaux dans les deux langues officielles.

Nous recommandons en outre, chaque fois que la chose est pratique, dans les régions qui ne sont desservies que par un seul service canadien, que si le service est assuré par une station privée, l'autre service provinciale de la Société Radio-Canada. Si Radio-Canada est actuellement le seul service, le second service doit être privé. Toutefois, là où il y a de graves obstacles à un tel développement parallèle, ils ne doivent pas empêcher qu'on accorde cet autre service par d'autres moyens, du moins sur une base temporaire. Nous recommandons fortement que l'établissement d'un service double se fasse aussi rapidement que le permettront l'état des finances de la Société Radio-Canada et les conditions du marché local.

Je soutiens que les conditions du marché local sont certainement remplies dans la ville de Saskatoon avec la zone de diffusion dont elle dispose. Notre ville est la seule parmi les agglomérations importantes de l'Ouest qui ne dispose pas d'une station de télévision régie par Radio-Canada. J'estime en effet très important que les habitants de cette région obtiennent le privilège de partager les bénéfices de l'argent des contribuables consacré à Radio-Canada.

Malgré tout ce que nous avons fait, il semble toujours y avoir quelque empêchement à la construction d'une station de Radio-Canada à Saskatoon. La première fois, c'était à cause du gel imposé par le gouvernement sur les dépenses de Radio-Canada. Puis, l'autorisation d'aller de l'avant fut donnée, mais l'audience du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion fut retardée. L'audience qui devait avoir lieu en janvier fut remise en avril. Enfin, le Bureau des gouverneurs a donné son approbation au début de mai cette année. Le ministère des Transports, chargé des questions d'ordre technique, donna également son approbation.